

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine à partir de l'année académique 2006-2007

A.M. 13-11-2012

M.B. 11-12-2012

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 20, tel que remplacé par le décret du 30 juin 2006 et modifié par le décret du 18 juillet 2008;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine à partir de l'année académique 2006-2007;

Vu l'avis n° 102 du Conseil général des Hautes Ecoles, donné le 29 mars 2012;

Considérant que les formalités préalables requises ont été remplies et qu'il n'existe aucun motif de s'opposer à la demande émanant de la Haute Ecole,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'annexe figurant à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine à partir de l'année académique 2006-2007 est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets à partir de l'année académique 2012-2013.

Bruxelles, le 13 novembre 2012.

J.-Cl. MARCOURT

Annexe

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Forest
Type court	Economique	Section « Relations publiques »	Forest
Type court	Paramédicale	Section « Sage-femme »	Anderlecht
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Ixelles et Anderlecht
Type court	Paramédicale	Section « Podologie - Podothérapie »	Ixelles et Anderlecht
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Anderlecht
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Art thérapie »	Anderlecht
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Oncologie »	Anderlecht
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Pédiatrie »	Anderlecht
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Santé communautaire »	Anderlecht
Type court	Paramédicale	Spécialisation « Soins intensifs et aide médicale urgente »	Anderlecht
Type court	Sociale	Section « Assistant social »	Anderlecht
Type court	Sociale	Section « Ecologie sociale »	Anderlecht
Type court	Technique	Section « Electronique » - Finalité « Electronique appliquée »	Forest
Type court	Technique	Section « Techniques de l'image » - Finalité « Techniques de la cinématographie »	Forest
Type court	Technique	Section « Techniques de l'image » - Finalité « Techniques de la photographie »	Forest
Type long	Technique	Section « Gestion globale du numérique »	Forest
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1er cycle	Etterbeek et Anderlecht
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2ème cycle	Saint-Gilles et Anderlecht

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 13 novembre 2012 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août



2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine à partir de l'année académique 2006-2007.

Bruxelles, le 13 novembre 2012.

J.-Cl. MARCOURT

